

## LA PROSTITUTION EN ESPAGNE AU XVII<sup>ÈME</sup> SIÈCLE (1598-1700)

Par M. Jean-Luc LAFFONT<sup>1</sup>

A l'œuvre dès le règne de Philippe II (1556-1598), la dépravation des mœurs sexuelles n'a cessée de s'accroître durant le règne de son successeur — Philippe III (1598-1622) —, pour exploser sous Philippe IV (1622-1665), que ses contemporains qualifiaient de « roi galant », atteignant un « niveau à peine croyable » souligne José Deleito y Pinuela<sup>2</sup>. Le phénomène paraît général. En effet, le libertinage touchait l'ensemble de la société espagnole qui s'accommodait apparemment fort bien de la pratique généralisée de l'adultère, chez les hommes, certes, mais aussi et c'est une véritable originalité ibérique, chez les femmes. De fait, les Espagnoles — surtout les célibataires — se caractérisaient, aux yeux des contemporains, par leur légèreté. Les relations sexuelles pré-nuptiales étaient admises, dans certaines mesures, jusque dans les communautés rurales. Le concubinage était courant (encore au début du XVII<sup>ème</sup> siècle à Madrid) au point qu'au pays Basque l'on ne s'offusquait pas de voir des prêtres en ménage et même avoir des enfants (jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le nombre d'enfants de prêtres fut considérable en Euskadi). Notons encore que cette grande liberté de mœurs se retrouve dans les pratiques sexuelles.

La prostitution est certainement la manifestation la plus ostentatoire de ce libertinage. Aussi n'a-t-elle pas manqué de frapper les contemporains, surtout les étrangers ayant séjourné en Espagne qui en ont laissé des témoignages aussi nombreux qu'éloquents, à l'instar de Francis Willughby, ornithologue britannique ayant séjourné en Espagne en 1666, qui traduisait une opinion unanime lorsqu'il écrivait que, « en ce qui concerne la fornication et l'impureté, ils [les Espagnols] sont la pire des nations, tout au moins en Europe »<sup>3</sup>. Phénomène complexe et pluriel aux réalités multiformes, la prostitution est donc bien une question importante pour qui

---

<sup>1</sup> Communication à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse le 28 novembre 2013

<sup>2</sup> DELEITO Y PINUELA (J.), *La mala vida en la Espana de Felipe IV*. Madrid, 1987, rééd. 1989, 1994, 1998, 2005, 31.

<sup>3</sup> WILLUGHBY (F.), *A Relation of a Voyage Made Through a Great Part of Spain*. Londres, 1673, 497.

cherche à connaître et à comprendre la société espagnole du XVII<sup>ème</sup> siècle, époque des derniers rois Habsbourg, dits « mineurs », que l'historiographie espagnole assimile à un temps de « décadence ». Les historiens hispanistes — espagnols et français — ne s'y sont pas trompés qui ont porté à cette question une attention toute particulière à travers une série de travaux à caractère plus ou moins monographique dont on se propose de présenter ici une brève synthèse.

### 1) Prostitution officielle des *mancebias* et prostitution « libre »

Aujourd'hui encore, la prostitution est un phénomène très difficile à mesurer. Point n'est alors besoin d'insister sur ce qu'il peut en être pour les périodes reculées. Pour ce qui est de l'Espagne au XVII<sup>ème</sup> siècle, les nombreux témoignages des contemporains (espagnols et étrangers) sont unanimes pour souligner l'importance du nombre des prostituées. Les rares chiffres avancés n'ont qu'une valeur impressionniste. Ainsi, il y aurait eu : 3.000 prostituées à Séville en 1600 pour une population estimée autour de 120.000 habitants ; et 30.000 prostituées à Madrid (qui comptait alors autour de 140.000 habitants) au début du règne de Charles II (selon le récit de voyage du sieur de Bonnecase — vers 1670 —). Si le premier de ces chiffres est probable, le second ne l'est assurément pas, mais il n'en traduit pas moins l'impression de pullulement de prostituées qui s'imposait aux contemporains.

Si le petit monde de la prostitution est très bigarré, il demeure qu'il s'organise autour de deux grandes catégories : la prostitution légale, qui s'inscrit dans le cadre des bordels publics (*mancebias*), et la prostitution « libre » (clandestine ou non), prohibée et réprimée par les autorités. Pour l'époque qui nous intéresse, l'historiographie espagnole s'est focalisée sur la première catégorie de sorte qu'on ne dispose que de peu d'informations sur la seconde.

Dans l'Espagne de la fin du Moyen Age, si la prostitution était une pratique répréhensible des points de vue religieux et moraux, elle n'en était pas moins une activité tout à fait légale et régie, comme tant d'autres activités commerciales, par les municipalités<sup>4</sup>. En effet, entre 1350 et 1450, les cités européennes ont institutionnalisé la prostitution en la municipalisant. Ainsi, « la plupart des villes de quelque importance, tant en France qu'en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Suisse ou aux Pays-Bas, comptaient une maison de tolérance officielle, reconnue et réglementée par des autorités qui tiraient des revenus considérables de la location des ces établissements»<sup>5</sup>. Ce

<sup>4</sup> MENDOZA GARRIDO (J. M.), *Delincuencia y represion en la Castilla bajo medieval (los territorios castellanos-manchegos)*. Granada, 2005, 409.

<sup>5</sup> BAZAN DIAZ (I.), VASQUEZ GARCIA (F.), MORENO MENGIBAR (A.), « La prostitution au Pays Basque entre XIV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in *Annales H.S.S.*, 2000, n° 6, 1283-1284.

phénomène se retrouve bien en Espagne, quoique de façon inégale selon les régions.

L'établissement de ces bordels publics participait d'une volonté des autorités royale et municipales de limiter la violence urbaine et de renforcer les mécanismes de contrôle social des pouvoirs publics. Il s'agissait bien d'une politique volontariste tendue vers l'ordre et la tranquillité publique. En effet, dans les villes médiévales, de véritables quartiers réservés s'étaient développés, jusqu'au cœur même des cités parfois (comme à Ségovie par exemple), où se concentraient les maisons closes privées et autres établissements glauques (étuves, tavernes, maisons de jeu) où la prostitution avait libre cours sur fond de délinquance débridée. Pour éradiquer ces « zones de non droit », l'on entreprit partout de lutter contre la prostitution « sauvage » en ne tolérant plus que des lupanars « officiels ».

Cette tolérance des pouvoirs publics n'était qu'une politique visant à contrôler la prostitution afin de mieux la cacher au plus grand nombre et, ce faisant, de réprimer la prostitution libre. C'était donc un moindre mal, tant il est vrai que la condamnation morale de cette pratique demeure forte à l'encontre des femmes qui s'adonnent « au plus vieux métier du monde ». C'est une sorte de soupape sociale. Au V<sup>ème</sup> siècle, saint Augustin écrivait déjà : « chasse les prostituées et les passions troubleront tout ».

Cela étant, il convient de ne pas minorer la dimension économique de cette municipalisation de la prostitution. En effet, il s'avère que cette activité alimenta de façon non négligeable les caisses des municipalités qui jouissaient du monopole de ce commerce.

Amorcée à la fin des années 1340 (par exemple à Séville), soit assez précocement par rapport à bien d'autres royaumes, cette entreprise a mis du temps à se développer. En effet, c'est surtout au XV<sup>ème</sup> siècle qu'elle prend toute sa mesure avec des interventions répétées des municipalités pour imposer leurs *mancebias*. Dans toute la péninsule, les villes de quelque importance ouvrent une *mancebia* (ce qu'illustre bien le cas de l'Andalousie), Madrid étant la seule à en compter trois. Ainsi que le met en évidence Julian Montemayor à propos de Tolède, la *mancebia* était considérée « comme un service public indispensable à toute grande ville »<sup>6</sup> ; une composante de son image de marque en quelque sorte. C'est ce qui explique pourquoi, lorsque la municipalité tolédane voulut, en 1576, construire une nouvelle maison de prostitution, elle la situa près d'une porte de la ville et l'édifia « de façon à souligner l'importance de la ville ».

Il convient cependant de relever que cette valorisation des bordels municipaux n'a pas rencontré partout le même écho. Dans les provinces du nord, le mouvement de création des *mancebias* ne se développe véritablement

<sup>6</sup> MONTEMAYOR (J.), *Tolède entre fortune et déclin (1530-1640)*. Limoges, 1996, 361.

que dans le courant du XVI<sup>ème</sup> siècle, à la notable exception du pays Basque, de la Navarre et de la Galice, où de tels établissements n'ont jamais existé. Le processus a donc été inégal dans le temps et dans l'espace et, ce faisant, assez lent.

Cette tolérance officielle commença à s'effriter au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, d'abord dans les pays gagnés par la Réforme protestante, et ne tarda pas à gagner l'ensemble de l'Europe occidentale de sorte qu'au milieu du siècle la plupart des lupanars municipaux avaient fermé. Cette évolution se retrouve bien dans la péninsule ibérique ... mais avec près d'un siècle de retard. En effet, il faut attendre la « pragmatique » (*i.e.* ordonnance royale) de Philippe IV, du 4 février 1623, pour que ces établissements soient interdits. Si, dans certaines villes en décadence comme Tolède, cette interdiction ne fit que sanctionner une situation pratiquement déjà acquise, dans la plupart des cas il s'en faut de beaucoup pour que les fermetures soient immédiates. C'est ce qu'illustre le cas de Valence où la *mancebia* resta ouverte quelques décennies encore. Cette perdurance des bordels municipaux se pose comme une particularité espagnole. Ils ont ainsi plus durablement qu'ailleurs marqué de leur empreinte non seulement le paysage urbain, du fait notamment de la permanence de leur implantation (par exemple, la *mancebia* de Valence, fondée au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, n'a jamais changé d'emplacement), mais encore le tissu urbain, avec le développement de quartiers réservés aux prostituées, tout autour des *mancebias* (par exemple à Valence) et, enfin, la société urbaine espagnole et ses mœurs.

Il est difficile de savoir combien de femmes travaillaient dans les bordels publics dont la taille devait notablement varier d'une ville à l'autre. A Séville, il est acquis que la *Compas de Manceba* (nom de la *mancebia*) comptait au moins 30 à 40 prostituées ; mais les historiens s'accordent sur le fait qu'elles devaient plutôt être une centaine. C'est la seule donnée chiffrée trouvée à ce jour. L'on peut néanmoins en déduire que les prostituées « officielles » furent toujours bien moins nombreuses que celles officiant « librement » dans la clandestinité.

Les municipalités veillaient à réglementer très strictement leurs lupanars, à défaut d'en assurer directement la gestion qui était mise en régie, voire d'en tirer des revenus (ce que firent certaines villes comme Malaga ; mais d'autres villes — comme Séville — se l'interdirent). Sans entrer dans le détail de cette réglementation, l'on peut dire qu'elle visait trois points essentiels : veiller à ce que la pratique de la prostitution ne déborde pas du cadre spatial dévolu à cette activité dans la ville ; régir la vie intérieure des bordels ; et réglementer la vie des prostituées.

Le premier souci des municipalités était que la prostitution ne déborde pas des espaces qui lui étaient assignés. C'est ce qu'illustre bien le cas de Valence où ce point est récurrent dans la réglementation municipale. Cette volonté de cantonner les prostituées dans l'espace de la *mancebia* et de ses

alentours procède tant d'un impératif policier de contrôle d'une population à la marge de la société que d'un souci moral : faire en sorte que les femmes publiques ne donnent pas le mauvais exemple à la population. Il convient cependant d'observer que cette velléité de séparation/segmentation de l'espace urbain (entre activités licites/illicites) visait surtout les femmes qui exerçaient librement la prostitution. Lorsque les prostituées « patentées » voulaient quitter l'espace qui leur était dévolu, elles devaient en demander la permission à la municipalité qui leur délivrait alors un sauf-conduit. Des amendes élevées étaient prévues pour les dissuader de circuler sans ce document.

En ce qui concerne la vie intérieure des bordels publics, les municipalités entendaient la contrôler jusque dans ses moindres détails. Il s'agissait d'abord de délimiter les fonctions et attributions des tenanciers qui prenaient en régie ces établissements. Les horaires et, surtout, les jours d'ouverture et de fermeture étaient aussi fixés par les municipalités : généralement, l'établissement devait rester fermé durant les horaires des messes et les jours de grandes fêtes religieuses (ex. Semaine Sainte à Valence) ; recluses dans le bordel, les prostituées étaient alors entretenues aux frais de la ville. Les bordels ouvraient généralement à 8 heures du matin, mais la réglementation ne fixait pas l'heure de la fermeture.

Les règlements intérieurs des *mancebias* cherchaient avant toute chose à y garantir la tranquillité. C'est pourquoi les armes y étaient interdites. Pour prévenir les querelles, on interdisait aussi que plusieurs clients aillent avec une seule femme et qu'un client s'offre les services de plusieurs femmes. Relevons que, à la notable exception des soldats (depuis 1536), les tarifs des prostituées étaient laissés libres.

L'on réglementait aussi les activités du médecin attaché à l'établissement qui devait « visiter » les femmes une fois par semaine (généralement le samedi) afin de s'assurer de leur état. Celles qui étaient reconnues porteuses de maladie(s) devaient impérativement suspendre leur activité pour se soigner, ou étaient directement exclues de la *mancebia*. Une anecdote permet de prendre la mesure des dégâts que pouvaient causer les maladies qu'elles transmettaient. « Au début de la Guerre de Succession d'Espagne, la présence sur le territoire espagnol des soldats protestants de l'Archiduc Charles à côté des armées des fidèles aux Bourbons, les prostituées se proposent d'exterminer à leur manière les troupes de l'Archiduc (aussi bien Anglais qu'Allemands). De fait, plus de 6.000 hommes sont contaminés par les maladies vénériennes. Ils sont transportés dans les hôpitaux où la plupart trouvent la mort. A la fin des hostilités, fières de leurs prouesses, ces femmes demandent l'autorisation de porter un signe distinctif qui rappellerait leur action. Mais le Conseil de Castille ne juge pas nécessaire de répondre à une telle requête »<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> BENAVIDES (C.), *Les femmes délinquantes à Madrid (1700-1808). Justice et société en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 2001, 2 vol., t. II, 52 (publication de la thèse de l'auteur soutenue en 1998 devant l'université de Provence).

Pour pouvoir exercer librement leur profession dans la *mancebia*, les femmes devaient impérativement obtenir une accréditation de la municipalité qui était généralement d'un an renouvelable. On pouvait ainsi s'assurer et de leur santé, et de leur âge qui devait être de 25 ans au minimum. Il semblait aller de soit qu'elles devaient être de bonnes catholiques. A ce titre, obligation leur était faite d'entendre la messe du matin. Cela étant, comme les comédiens, elles n'avaient pas le droit d'être inhumées en terre consacrée, ce qui les plaçait au ban de la chrétienté.

Comme c'était aussi le cas pour les bourreaux, voire les pauvres (à certaines époques du moins), l'on imposait aux prostituées le port de certains vêtements qui puissent les rendre partout immédiatement reconnaissables. Selon les villes, il pouvait s'agir d'une robe (blanche), d'un manteau (jaune), d'une cape (couleur safran à Tolède), d'une coiffe (bleue ; ou jaune), parfois avec des pompons (trois dans le pays Basque). Le port de ces vêtements leur était imposé sous peine d'amende dès lors qu'elles sortaient du bordel. On voulait ainsi qu'elles ne puissent pas se faire passer pour d'honnêtes femmes et pouvoir se faire épouser sans que leur époux connaisse leur condition.

La carence documentaire ne permet guère d'approfondir l'étude de ces femmes dont on ne sait donc quasiment rien. L'infamie qui marquait leur activité les condamnait à un avenir de misère et de délinquance. Ainsi le maquerillage était-il une voie empruntée par bien des prostituées. En effet, il est acquis que rare étaient celles qui pouvaient sortir de la prostitution pour retrouver une vie normale en s'intégrant dans la société. De fait, elles étaient condamnées au célibat ou au concubinage ; rares étaient celles qui parvenaient à se marier.

Rares étaient aussi celles qui se repentaient de leur passé en entrant dans des Refuges, institutions cléricales spécialisées ayant vocation à assurer leur nouvelle vie de repentance. « Les prostituées repenties y trouvaient une vie de réclusion, mais orientée cette fois vers la spiritualité, comme celle d'autres groupes de *beatas* que l'on rencontrait çà et là par la ville. Une administratrice se chargeait du fonctionnement matériel de la maison »<sup>8</sup>. En Espagne comme en France par exemple, ces établissements connurent de réelles difficultés financières assez rapidement après leur création. Le Refuge de Tolède illustre bien cette situation délicate qui se fait sentir dès 1605 et sans jamais plus s'améliorer, de sorte qu'il finit par fermer définitivement dans les années 1680.

Force est de constater que les historiens n'ont pas prêté beaucoup d'attention à la prostitution « libre » durant la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle. Le fait s'explique en ceci que la fermeture des *mancebias* a eu pour effet d'occulter la présence des prostituées dans l'espace urbain et, ce faisant,

---

<sup>8</sup> MONTEMAYOR (J.), *Tolède ...*, op. cit., 364.



de les rendre moins facile à cerner pour les chercheurs qui sont unanimes à constater la faiblesse de la documentation sur ce point.

On s'accorde généralement sur le fait que la législation royale et l'action des dévots n'ont pas empêché le développement de la prostitution tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle. Partout, l'on constate que la fermeture des *mancebias* a eu le résultat totalement inverse de celui recherché. La prostitution libre, qui semble n'avoir été que marginale jusqu'au milieu des années 1620, ne cesse dès lors de se développer. Dans les grandes villes (Séville, Barcelone, etc.), elle devient un problème pour les pouvoirs publics dès la fin des années 1620 et le début de la décennie suivante. On observe cependant des situations différentes selon les villes, ce qui semble tenir au caractère progressif de la fermeture des *mancebias* après la pragmatique du 4 février 1623. Vicente Graullera Sanz a observé que le bordel public de Valence n'avait cessé pas encore disparu entre 1664 et le milieu de la décennie suivante<sup>9</sup>. Ce faisant, il note que le nombre de prostituées travaillant dans cet établissement n'a cessé de décliner jusqu'à tomber à 2 en 1664.

Il demeure que la tendance générale est au développement de la prostitution « clandestine ». C'est moins — semble-t-il — dans les bordels clandestins (dont les mentions sont encore rares ; le cas de Madrid, où l'on dénombre 80 lupanars au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle apparaît comme une exception) que dans les tavernes et les maisons de jeu que le phénomène se développe, alors que les femmes vendant leurs charmes se font de plus en plus visibles dans certaines parties des cités, soit notamment dans certains quartiers des faubourgs et dans les ports (maritimes et fluviaux). Cependant, si la prostitution se rencontre surtout à la périphérie des villes, elle n'en est pas moins présente en leur cœur (Séville, Barcelone, Madrid, Valence). En fait, à lire l'essai de géographie prostitutionnelle de Séville brossé par Francisco Vazquez Garcia et Andrés Moreno Mengibar, il en ressort que, s'il existait bien des lieux de prédilection pour les amours mercenaires, les prostituées travaillaient un peu partout dans la ville<sup>10</sup>, observation qui recoupe celles qui ont pu être faites aussi pour les grandes cités françaises et italiennes à la même époque.

On ne sait que peu de choses de la clientèle des amours mercenaires dans l'Espagne du XVII<sup>ème</sup> siècle. Les éléments d'information sont cependant concordants pour souligner l'importance de son étiage social. Ainsi que l'a observé Bartolomé Bennassar, c'est une activité qui « concerne à la fois les célibataires, les gens mariés et le clergé, séculier et régulier »<sup>11</sup> et ce

<sup>9</sup> GRAULLERA SANZ (V.), « Un grupo social marginado : las mujeres publicas (el burdel de Valencia en los siglos XVI y XVII) », in *Le pays valencien à l'époque moderne*. Actes du I<sup>er</sup> colloque sur le pays valencien à l'époque moderne, Université de Pau, 21-23 avril 1978. Pau, 1980, 75-98.

<sup>10</sup> VAZQUEZ GARCIA (F.), MORENO MENGIBAR (A.), *Poder y prostitucion en Sevilla (siglos XIV al XX)*. Tomo I. *La edad moderna*. Sevilla, 1995, 175-178.

<sup>11</sup> BENNASSAR (B.), « Problématique de la prostitution en Espagne à l'époque moderne », in CARRASCO (R.), *La Prostitution en Espagne : de l'époque des rois catholiques à la II<sup>e</sup> République*. Paris, 1994, 15.

faisant, non seulement toutes les catégories sociales — quel que soit leur niveau de fortune —, mais aussi tous les groupes d'âges. Par exemple, Annie Molinié-Bertrand a analysé le journal de Girolamo da Sommaia, jeune noble florentin qui séjourna à Salamanque de 1599 à 1607 pour y étudier le Droit et la Théologie, dans lequel il notait toutes ses dépenses dont celles consacrées à ses amours mercenaires<sup>12</sup>. Il en résulte que ce jeune homme avait fréquemment recours (pas de données quantitatives) aux prostituées de toute nature : bordels publics, prostituées « épisodiques », femmes mariées conciliantes qui trouvaient là un moyen d'arrondir leur fins de mois.

Restons sur l'idée selon laquelle l'amour vénal est une pratique bien admise et largement tolérée dans la société espagnole au moins jusqu'au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Les hommes s'y adonnaient sans voir là une chose véritablement répréhensible. Le fait est qu'ils n'étaient pas du tout inquiétés par la police et la justice. Par contre, l'Inquisition pouvait leur demander des comptes s'ils venaient à soutenir publiquement que la prostitution n'était pas même un péché véniel (cf. position de l'Eglise).

## 2) La lutte contre la prostitution

La pragmatique du 4 février 1623 n'eut pas un grand succès. Elle fut donc suivie par de nouvelles prohibitions royales datées du 1<sup>er</sup> janvier 1632 (plus radicale que celle de 1623) et du 11 juillet 1661, lesquelles furent renouvelées « de plus fort » par l'arrêté du 24 mai 1704 par lequel Philippe V réitérait — notamment — l'interdiction des maisons closes. Les historiens hispanistes voient dans ces trois pragmatiques l'expression d'un durcissement de la position de la monarchie à l'égard de la prostitution. Et ces mêmes historiens d'évoquer alors les quelques rafles spectaculaires (car massives) de prostituées qui eurent lieu à Madrid à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Si raidissement il y a bien eu, encore convient-il de ne pas l'exagérer. De fait, une loi n'est jamais qu'une loi et ses effets sont des plus limités dès lors qu'elle n'est pas prolongée par une réelle volonté de l'appliquer. Or, ni la monarchie, ni les autorités publiques tant à l'échelon provincial (Cortès) que local (municipalités), ne se sont véritablement engagées dans une réelle lutte contre la prostitution. Et c'est bien la raison pour laquelle elle a continué à s'épanouir tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle, notamment dans les grands centres urbains. Le fait s'explique, en partie, en ceci qu'en fermant les *mancebias*, les pouvoirs publics ont ouvert la boîte de pandore de la prostitution « libre » qui était beaucoup plus difficile à contrôler et impossible à réglementer. Ce n'est véritablement qu'à l'occasion des épidémies (peste) qu'ils se soucient du problème, comme l'illustre — entre autres exemples — le cas de Barcelone lors de la peste de 1651.

<sup>12</sup> MOLINIE-BERTRAND (A.), « De la prostitution au pecado feando à Salamanque au XVII<sup>ème</sup> siècle », in CARRASCO (R.), *La Prostitution en Espagne ...*, op. cit., 81-89.



Ceci dit, la fermeture des *mancebias* et le développement de la réglementation de la prostitution apparaît bien comme le résultat de l'action de « groupes rigoristes » emmenés par l'épiscopat, ce qu'illustre, entre autres exemples, le cas de Tolède. Comme ce fut d'ailleurs aussi le cas en France à la même époque, la lutte contre la prostitution est donc à mettre en relation directe avec l'essor du mouvement dévot, autrement dit avec celui des idées tridentines véhiculées par la Contre Réforme. Cela étant, il convient aussi de la mettre en perspective avec le discours réformateur sur la pauvreté et la marginalité qui traverse tout le XVI<sup>ÈME</sup> siècle espagnol<sup>13</sup>.

Cette évolution s'enclenche à la fin du XVI<sup>ÈME</sup> siècle, alors que le paupérisme explose et que les contemporains enregistrent une poussée de la délinquance et de la prostitution. A Séville, l'on voit les Jésuites développer à partir de 1580 une campagne pour obtenir la fermeture de la *mancebia* et agir pour tenter d'endiguer la prostitution dans la ville. En 1581 ils fondent la *Casa Pia* pour accueillir les prostituées repenties et militent pour la stricte application des ordonnances relatives au bordel. A partir de 1616, ils intensifient leur lutte pour obtenir la fermeture des lupanars (évolution à mettre en perspective avec l'émergence d'une nouvelle génération au sein du clergé plus combative et intransigeante qui entend lutter contre tous les péchés de la chair). Le cas de Séville paraît représentatif d'une évolution générale qu'on retrouve à l'identique dans d'autres grandes villes de la péninsule où les jésuites ne furent pas le seul ordre à la pointe de ce combat.

Le mouvement s'accélère durant la seconde moitié du XVII<sup>ÈME</sup> siècle. On assiste alors à une normalisation des mœurs sexuelles ; Antonio Dominguez Ortiz et John Stradling parlent d'un « réarmement moral » qu'ils mettent en relation avec une véritable « mode de la sainteté » développée par la fièvre qui accompagne au début du siècle les canonisations d'Ignace de Loyola (1622), François-Xavier (1622), Thérèse d'Avila (1622), puis Thomas de Villanueva (1658), Pierre d'Alcantara (1669), François Borgia (1671). Sous l'impulsion de l'Eglise (et singulièrement des Jésuites), une évolution des mœurs est donc à l'œuvre dans la société espagnole qui va clairement dans le sens d'une réprobation des pratiques sexuelles illicites. Ainsi que le constatent Eva Carrasco et Ismaël Alamazan, le développement de la police des mœurs explique la disparition de la pensée juridico-morale qui permettait la visibilité de la prostitution<sup>14</sup>. Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de constater que, sous la pression du mouvement dévot, se développent des établissements de « refuges » pour les femmes repenties. Comme en France, ils commencent par s'implanter d'abord dans les grandes villes, puis dans les villes de moindre importance.

<sup>13</sup> CARRASCO (R.), CAVILLAC (M.) -éd.-, *Le débat sur les pauvres et la pauvreté dans l'Espagne du Siècle d'Or (1520-1620). Les pièces du dossier*. Toulouse, 1991.

<sup>14</sup> CARRASCO (E.), ALMAZAN (I.), « Prostitucion y criminalidad en Catalunya en la epoca moderna », in CARRASCO (R.), *La Prostitution en Espagne ...*, op. cit., 64-65.

En Espagne comme dans le reste de l'Europe, ces institutions — le plus souvent conventuelles — proprement carcérales pour « filles repenties » ne parvinrent ni à juguler l'inflation de la prostitution, ni à améliorer réellement le sort des femmes qui tentaient d'en sortir. Tel était le constat que faisait la comtesse d'Aulnoy, qui séjourna à Madrid en 1680, dans le récit qu'elle fit de son voyage qui se distingue dans cette forme de littérature par l'attention particulière qu'elle y a portée aux femmes. Corroboré par les investigations des historiens, son témoignage vaut bien des développements sur la question :

Il y a des maisons destinées pour mettre les femmes qui ont une mauvaise conduite, comme sont à Paris les Madelonnettes<sup>15</sup>. On les traite avec beaucoup de rigueur, et il n'y a point de jour qu'elles n'aient le fouet plusieurs fois. Elles en sortent, au bout d'un certain temps, pires qu'elles n'y sont entrées, et ce qu'on leur fait souffrir ne les corrige pas. Elles vivent presque toutes dans un certain quartier de la ville, où les dames vertueuses ne vont jamais. Lorsque, par hasard, quelqu'une y passe, elles se mettent après elle et lui courent sus comme à leur ennemie, et s'il arrive qu'elles soient plus fortes, elles la maltraitent cruellement. A l'égard des cavaliers, quand ils y passent, ils courent le risque d'être mis en pièces. C'est à qui les aura. L'une les tire par le bras, une autre par les pieds, une autre par la tête ; et lorsque le cavalier se fâche, elles se mettent toutes ensemble contre lui, elles le volent et lui prennent jusqu'à ses habits. Ma parente a un page italien qui ne savait rien de la coutume de ces misérables filles, il passa bonnement par leur quartier, en vérité, elles le dépouillèrent comme des voleurs auraient pu faire dans un bois ; et il faut en demeurer là ; car, à qui s'adresser pour la restitution?<sup>16</sup>

### Conclusion

D'une façon générale, en l'état actuel des connaissances, l'on peut avancer que la prostitution en Espagne à l'époque moderne présente trois grandes caractéristiques par rapport à ce qu'on peut observer dans ce domaine en Europe occidentale, et singulièrement en France.

Tout d'abord, à l'instar des étrangers qui sillonnaient l'Espagne à l'époque moderne, l'historien ne peut manquer d'être frappé par la licence des mœurs espagnoles aux XVI<sup>ème</sup>, XVII<sup>ème</sup> et encore au XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup> en général, et par l'ampleur prise par la prostitution, en particulier. Cette situation

<sup>15</sup> Nom donné aux sœurs de la Madeleine et à leur couvent. Cet ordre fut fondé à Paris en 1618 et reçut en 1637 des constitutions dressées par ordre du pape Urbain VIII.

<sup>16</sup> D'AULNOY (Comtesse, M.-C. Le Jumel de Barneville), *Relation du voyage d'Espagne*. Paris, Claude Barbin, 1691 ; de multiples rééditions sous divers intitulés jusqu'à nos jours, lettre XIV.

<sup>17</sup> Dans les années 1770, l'auteur d'un guide de voyage paru en France constatait à propos de Saint-Jacques-de-Compostelle que « tous les catholiques du monde viennent y faire des pèlerinages de dévotion, de débauche et de fantaisie ». SARRAILH (J.), « Voyageurs français au XVIII<sup>ème</sup> siècle de l'abbé de Vayrac à l'abbé Delaporte », in *Bulletin Hispanique*, t. XXVI, 1934, n° 1, 34.

est d'autant plus frappante qu'elle tranche avec l'image de l'Espagne très catholique qu'on se fait d'ordinaire. Alors qu'on la pense communément très pieuse et pénétrée de façon aussi précoce que profonde par les idées tridentines, on la découvre étonnement « libre » dans ses mœurs et pratiques sexuelles. Les historiens espagnols qui ont considéré cette question se bornent à ce constat qui démontre les limites de la pénétration (intérieurisation) de la pastorale tridentine (malgré ses indéniables avancées notamment dans la seconde moitié du XVII<sup>ÈME</sup> siècle). Cette observation remet donc en cause l'idée, assez répandue dans l'historiographie religieuse espagnole, selon laquelle la pénétration de la Contre Réforme en Espagne fut un processus général, linéaire et continu, dirigé de près par la Couronne et l'épiscopat, et accepté facilement par la population. A l'évidence, si telle fut probablement la règle, il faut admettre qu'elle souffre de notables exceptions.

L'ampleur prise par la prostitution se vérifie tant dans le temps que dans l'espace, de sorte que ce phénomène se pose comme un trait récurrent de l'histoire espagnole de l'époque moderne. Du point de vue spatial, la prostitution touchait tous les royaumes et possessions de la couronne espagnole situés dans la péninsule ibérique (on n'a pas l'équivalent dans les autres possessions espagnoles en Europe : Italie ; Pays-Bas) et ce faisant les villes, mais aussi les campagnes. En l'état actuel des connaissances, cette composante rurale de la prostitution — via les hôtelleries des villages et bourgs ruraux —, semble être une particularité espagnole. En effet, dans les autres royaumes d'Europe de l'Ouest, la prostitution est demeurée un phénomène très largement urbain.

Cet enkystement de la prostitution dans le temps et dans l'espace témoigne qu'on a affaire à un phénomène de masse ancré dans les mœurs espagnoles. Une grande particularité de l'Espagne (notamment par rapport à la France) est qu'on y trouve une prostitution officielle florissante dans le cadre des bordels publics municipaux (*mancebias*) quasiment jusqu'au milieu du XVII<sup>ÈME</sup> siècle, soit bien plus tard que partout ailleurs. Ces établissements étaient strictement encadrés par les autorités municipales auxquelles ils appartenaient. Ils eurent pignon sur rue au moins jusqu'en 1623 (cf. ordonnance royale de Philippe IV (4 février 1623) qui les supprime). Ici encore, il faut souligner qu'on ne retrouve pas l'équivalent dans les autres pays de l'Europe occidentale à cette époque.

Les historiens hispanistes qui se sont penchés sur la prostitution s'accordent à constater que les explications avancées d'ordinaire pour comprendre l'inflation des amours tarifés dans un pays ne sont pas opérantes dans leur pays comme ailleurs. Ainsi en va-t-il de :

- la misère sociale générée par une conjoncture — économique et démographique — difficile ;

- des mouvements migratoires (exode rural), qui sont des facteurs étroitement liés à la prostitution ;
- de même, contrairement à ce qu'on observe généralement (et notamment dans la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle), la relation de cause à effet entre la présence dans les villes de l'armée et des prostituées n'est pas aussi évidente en Espagne qu'ailleurs, précisément parce que la prostitution y a pris une extension considérable. Autrement dit, si cette relation existe cependant bien (ex. le cas de Madrid ; ou l'inflation de la prostitution lors de la guerre de Succession d'Espagne) en Espagne comme ailleurs, elle n'apparaît pas aussi claire et déterminante que ce qu'on peut observer dans la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Ces divers paramètres ne suffisent pas à expliquer l'importance prise par cette pratique dans l'Espagne de l'époque moderne.

Dans ces conditions, il faut bien admettre que la banalisation du recours à la prostitution relève d'une dimension proprement culturelle. On comprend dès lors pourquoi la prostituée, et notamment l'entremetteuse et tenancière de bordel, s'est imposée comme une figure, un thème littéraire à part entière dans la littérature picaresque des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. On sait qu'elle s'est incarnée par les déclinaisons du personnage de la *Celestina*, œuvre de Fernando de Rojas parue à Burgos en 1495 dont le succès fut immédiat et la diffusion européenne. On le retrouve tout au long du XVII<sup>ème</sup> siècle dans la littérature espagnole mais aussi italienne. Ainsi nul pays européen ne semble avoir accordé à la prostitution une telle place.

\*\*\*

### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE INDICATIVE

La production sur l'histoire de la sexualité en général, et celle de la prostitution en particulier, dans l'Espagne de l'époque moderne est aujourd'hui bien fournie (*a fortiori* si l'on y intègre les travaux sur l'histoire de la littérature — notamment picaresque). On ne livre ici que quelques références retenues parmi les plus significatives et/ou les plus accessibles en France.

BAZAN DIAZ (I.), VASQUEZ GARCIA (F.), MORENO MENGIBAR (A.), « La prostitution au Pays Basque entre XIV<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles », in *Annales H.S.S.*, 2000, n° 6, 1283-1302.

CARRASCO (R.), *La Prostitution en Espagne : de l'époque des rois catholiques à la II<sup>ème</sup> République*. Paris : Les Belles Lettres, 1994.

DELEITO Y PINUELA (J.), *La mala vida en la Espana de Felipe IV*. Madrid : Alianza editorial, El libro de bolsillo, 1987, 1989, 1994, 1998.

DIAZ-PLAJA (F.), *La vida amorosa en el Siglo de Oro*. Madrid : ed. Temas de Hoy, col. Historia, 1996.

FERNANDEZ (A.), *Au nom du sexe : Inquisition et répression sexuelle en Aragon, 1560-1700*. Paris : L'Harmattan, 2003.

IGLESIAS (Y.), « La prostitucion en *La Celestina* : estudios historico-literario », in *eHumanista*, 2011, n° 19, 193-208.

JOVE CAMPMAJO (M.), KIRCHNER I GRANELL (H.), « Captaires, prostitutes i rodamons. Barcelona, 1600-1640 », in *Actas del Primer Congrés d'Historia moderna de Catalunya*, Universitat de Barcelona, 17-21 de desembre de 1984. Barcelona, : ed. de la Universitat de Barcelona, 1985, 2 vol, t. I, 471-478.

MOLINA MOLINA (A. L.), « La prostitucion en Espana (1500-1623) », in DAMAS (M.) -éd.-, *Le plaisir et la transgression en France et en Espagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Actes du colloque international de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 12-13 mai 2005. Orthez : Gascogne éd., 2009, 51-72.

MONZON (M. E.), « Marginalidad y prostitucion », in MORANT (I.) dir.-, *Historia de las mujeres en Espana y America latina*. Madrid, ed. Catedra, coll Historia, 2005, t. II, *El mundo moderno*, 2005, 379-395.

MORENO MENGIBAR (A.), VASQUEZ GARCIA (F.), *Historia de la prostitucion en Andalucia*. Sevilla : Fundacion José Manuel Lara, 2004.

NUNEZ (F.), *Mujeres publicas. Historia le la prostitucion en Espana*. Madrid : Temas Lormo, 1984.

PERRY (M. E.), *Mujer y desorden social en la Sevilla del Siglo de Oro*. Barcelona : Drakontos Critica, 1993.

RAMOS VASQUEZ (I.), « La represion de la prostitucion en la Castilla del siglo XVII », in *Historia, instituciones, documentos*, 2005, n° 32, 263-286.

RODRIGUEZ SOLIS (E.), *Historia de la prostitucion en Espana y América*. Madrid : biblioteca Nueva, 1891, reed. 1893, 1921.

TENORIO GOMEZ (P.), *Realidad social y situacion femenina en el Madrid del siglo XVII*. Tesis de Historia, Universidad Complutense de Madrid, 2004.

VAZQUEZ GARCIA (F.), MORENO MENGIBAR (A.), *Poder y prostitucion en Sevilla (siglos XIV al XX)*. Tomo I. *La edad moderna*. Sevilla, 1995.

VAZQUEZ GARCIA (F.), MORENO MENGIBAR (A.), *Sexo y razon : una genealogia de la moral sexual en Espana (siglo XVI-XX)*. Madrid, 1997.

VAZQUEZ (F.J.) coord, *Mal menor. Politicas y representaciones de la prostitucion, siglos XVI-XIX*. Cadiz, Publicaciones de la Universidad de Cadiz, 1998.

VILLALBA PEREZ (E.), *Mujeres y orden social en Madrid : delincuencia femenina en el cambio finsecular (1580-1630)*. Tesis de Historia, Universidad Complutense de Madrid, 2004, 2 vol.

\*\*\*\*\*

## DISCUSSION

Dans la discussion sont intervenus : Mmes Simone ALIE-DARAM et Mansau, ainsi que MM. Guy ASHELL de TOULZA, Pierre LILE, Henri RÈME et Germain SICARD.

Le président Pierre LILE demande s'il existait des prostituées libres ou avec des souteneurs.

Oui, mais aujourd'hui comme hier, c'est le volet obscur de la prostitution qui demeure difficile à cerner, notamment en ce qui concerne les proxénètes et autres tenanciers de bordels. Quant aux prostituées « libres », l'on n'entrevoit le plus souvent que les professionnelles.

L'Espagne a-t-elle envoyé des prostituées dans ses colonies ?

Il semble que non, contrairement à ce qui fut le cas en France. On pense ici aux quelques 800 « filles du Roy » (1663-1673) destinées à peupler la Nouvelle France (mais où les prostituées étaient, en fait, minoritaires).

Y avait-il des expulsions médicales de prostituées des *mancebias*?

Oui, mais l'on ne dispose pas de chiffres. Les textes n'entrent pas dans le détail des maladies sexuellement transmissibles. Il est cependant clair que la plus redouté était la syphilis. Identifiée pour la première fois en 1495 (en Italie), depuis désignée comme le « mal de Naples » par les français, et comme le « mal français » partout ailleurs en Europe, cette maladie n'a pris le nom de « syphilis » qu'en 1530 sous la plume du médecin Girolamo Fracastori [ou — en France — : Fracastor]. Elle s'est diffusée partout comme une trainée de poudre en prenant des proportions de véritable épidémie dont ne s'est véritablement soucié qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

M. Henri RÈME se demande comment il était possible d'y avoir 30.000 prostituées à Madrid pour 130.000 habitants ?

C'est un voyageur étranger qui avance arbitrairement ce chiffre. Cette estimation, comme le plus grand nombre de celles données « à vue de nez » par les contemporains (par exemple à propos du nombre d'insurgés lors d'une révolte), reflète moins une quelconque réalité que la perception de cette dernière. Toute subjective, elle traduit le sentiment d'une pléthore de prostituées.

Le chiffre avancé pour Séville est beaucoup plus plausible. Les prostituées représenteraient quelques 2,5% de la population. On sait par



ailleurs qu'à la même époque, les prostituées de Rome (estimées à 900 femmes). représentaient 1% de sa population. Relevons encore qu'au début du XVIII<sup>ÈME</sup> siècle, l'on estimait que Paris comptait 30.000 prostituées « simples » et 10.000 « filles du monde », pour une population de 510.000 habitants (auxquels il faudrait ajouter les populations de passage).

M. Germain SICARD s'interroge sur la coexistence entre religion et prostitution dans cette Espagne très catholique ?

En théorie, les choses sont claires puisque, à l'heure de la diffusion de la Contre Réforme, l'Église catholique était sensée rejeter plus rigoureusement que jamais toute relation sexuelle extra-matrimoniale et/ou ayant d'autre finalité que la procréation. A travers le cas de la prostitution, l'on découvre une réalité plus complexe avec un clergé dont on peut dire, pour aller vite, que s'il fit de son mieux pour lutter contre la prostitution, il savait aussi faire des accords avec le Seigneur dans ce domaine.

Mme MANSAU demande s'il existe des sources statistiques sur la prostitution auprès des tribunaux de l'époque et s'il existait des tarifs ?

A défaut d'enquête statistique de la part des pouvoirs publics, l'historien peut exploiter, en l'occurrence, les archives judiciaires, ce qui pose toute une série de problèmes de méthode et d'exploitation des données.

Sauf erreur, il n'a pas été trouvé de tarif selon les « prestations » des prostituées. Il semble qu'ils étaient libres tant dans les *mancebias* que dans les rues. Cela étant, il convient de se rappeler qu'au XVII<sup>ÈME</sup> siècle l'on n'était pas encore dans une économie aussi monétisée qu'aujourd'hui ; autrement dit, des services tels que des passes de prostituées pouvaient être réglés en nature. C'est ce qu'illustre bien la comptabilité de Girolamo da Sommaia dans laquelle il signale régulièrement avoir réglé ce genre de dette avec de menus « cadeaux » : une coiffe, un bonnet, des dentelles, etc.

Mme Simone ALIE-DARAM voudrait savoir ce qu'il en était de la contraception et quel était le devenir des enfants de prostituées ?

Dans l'Espagne du XVII<sup>ÈME</sup> siècle comme partout ailleurs à l'époque moderne, l'on pouvait avoir recours à plusieurs moyens contraceptifs : outre les tisanes et autres talismans, sans parler de certaines prières, la pratique dite du retrait ou l'usage d'autres voies que celles réputées « naturelles » étaient connues, de même que le recours aux lavements (avec ou sans seringue). Il faut préciser que la « capote », initialement en tissu (soie) ou en boyaux d'animaux et réutilisable, ne fait son apparition qu'au XVIII<sup>ÈME</sup> siècle et reste longtemps très peu répandue. L'on peut se demander dans quelles mesures, dans l'ancien système matrimonial, le recours à des prostituées, voire à des maîtresses, n'était pas une forme de contraception au regard de la natalité légitime.

L'infanticide ou l'abandon semblent alors être le lot de nombre d'enfants de prostituées sans qu'il soit possible d'avancer une quelconque estimation.

